



## AVIS DE PROMULGATION

Avis public est donné que lors de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Bedford tenue le 5 mars 2024, le règlement suivant a été adopté :

**RÈGLEMENT NUMÉRO 754-24  
DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 360 000 \$ POUR LE BOUCLAGE  
DU RÉSEAU D'AQUEDUC ENTRE LA RUE CYR ET DES BÂTISSSEURS**

Ledit règlement est disponible à l'Hôtel de ville au, 1 rue Principale, à Bedford, durant les heures d'ouvertures ou sur notre site web : [www.ville.bedford.com](http://www.ville.bedford.com) .

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à Bedford, ce 15 avril 2024.



Richard Joyal, B.A.A., OMA  
Directeur général